

l'Ukraine aux Nations Unies, conséquence d'un arrangement politique d'après-guerre. Il n'en est pas résulté de précédent pour les autres pays ou organisations.

Les raisons en sont bien simples.

Si les provinces avaient le droit de devenir membres d'une organisation telle que L'UNESCO qui groupe nombre de pays, il pourrait y avoir jusqu'à onze délégations distinctes du Canada représentées aux conférences de cet organisme. Ces délégations pourraient recueillir 10 p. 100 des votes, même si le Canada n'acquitte que 3 p. 100 du budget de l'UNESCO. Si le Canada obtenait ce privilège, qu'en serait-il alors des États-Unis qui pourraient réclamer 51 sièges? L'UNESCO pourrait alors compter plusieurs centaines de membres.

En second lieu, lors de la conclusion d'accords, les organisations internationales ont de plus en plus tendance à préciser que les mesures ainsi prises s'appliquent intégralement, sans exception, à toutes les parties des États fédéraux. Dans ce contexte nouveau, il revient à l'État en cause d'harmoniser les intérêts de ses parties constituantes. Vu cette tendance, il est peu probable que ces organisations consentent à voir un pays diviser sa participation en ce sens que certains de ces éléments se déclareraient en faveur de l'accord, tandis que d'autres feraient des réserves ou formuleraient des objections au cours de la conférence.

En dernier lieu, nombre de problèmes que soulèvent des organisations telles que l'UNESCO n'ont pas de rapport direct avec l'éducation ou la culture, mais visent des questions qui relèvent de la politique étrangère générale. Aux conférences de l'UNESCO, par exemple, on a discuté les problèmes de la Chine communiste ou de l'*apartheid*. Les provinces ne peuvent évidemment pas, lors de la tenue de conférences internationales, adopter une attitude à part sur des questions de cette nature aussi longtemps qu'elles font partie de la fédération. Peut-on concevoir que, sur des questions de cette nature, certaines provinces canadiennes votent d'une manière, tandis que d'autres se prononcent dans le sens opposé? Au lieu d'un seul Canada, il y aurait nombre d'entités énonçant diverses politiques étrangères. Pareille attitude vis-à-vis la représentation du Canada auprès des organisations internationales impliquerait donc la dissolution du Canada à titre d'État unifié et la création d'un groupe de petits États.

Au Canada, non seulement nous permettons mais nous encourageons en face de certains problèmes des attitudes qui varient entre les diverses provinces ou entre les gouvernements provinciaux et l'État fédéral. Cette manière d'agir me semble tout à fait dans l'ordre.

Notre régime fédéral veut essentiellement que nos divers gouvernements soient en mesure de satisfaire aux besoins des citoyens qu'ils servent de la façon qu'ils croient la meilleure. J'estime cependant qu'au-delà de nos frontières et sur le plan de la communauté internationale, nous devons avoir un but commun et non pas faire état de nos différences. Ce qui chez nous peut sembler être une manifestation saine de divergences de vues pourra prendre aux yeux de l'étranger l'aspect d'un stade dangereux de désunion.